



*La foncière des centres-villes*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Antony, le 10 décembre 2010**

### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, du 10 janvier 2011**

TERREÏS informe ses actionnaires qu'ils sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

**10 janvier 2011 à 10 heures 30  
à l'Auditorium de la Bourse à Paris (75002) – place de la Bourse.**

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolution, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 6 décembre 2010. Un rectificatif portant sur le lieu de réunion de l'assemblée sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 17 décembre 2010.

Le document E, enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 10 décembre 2010 sous le numéro E.10-082 et l'actualisation du document de référence, déposée auprès de l'AMF sous le numéro R.01-048-A01 le 10 décembre 2010, peuvent être consultés au siège administratif de TERREÏS à Antony (92160) – 24, avenue Aristide Briand, sur son site internet ([www.terreis.fr](http://www.terreis.fr)) ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les documents visés à l'article R 236-3 de Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société.

Les documents visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de TERREÏS à compter du 21 décembre 2010.

Les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de Commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables, au siège administratif de la Société.

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à recevoir ces documents. L'actionnaire fait cette demande par courrier adressé au siège administratif susmentionné.

Le même droit est ouvert aux actionnaires propriétaires de titres au porteur qui justifient de leur qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

---

**Contact :** Emmanuel Pineau  
Tél +33 1 82 00 95 01

#### **A propos de TERREÏS ([www.terreis.fr](http://www.terreis.fr))**

TERREÏS est une société foncière dont le patrimoine est constitué de bureaux de petite et moyenne tailles ainsi que de murs de commerces situés pour l'essentiel en centre-ville, à Paris et dans les principales métropoles régionales françaises. TERREÏS est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C, depuis décembre 2006, et a opté pour le régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (régime « SIIC ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le titre a intégré l'indice SBF250 en septembre 2010.

**Code ISIN : FR0010407049 – Code Mnémonique : TER**